



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

**Déposé au greffe du tribunal de
commerce de Liège, division Dinant, le**



18153480

09 OCT. 2018

Le greffier

N° d'entreprise : 0469 165 442

Dénomination

(en entier) : **JEAN BAY**

(en abrégé) :

Forme juridique : SPRL

Adresse complète du siège : Rue du Commerce, 26 à 5560 HOUYET (MESNIL-SAINT-BLAISE)

Objet de l'acte : Dépôt d'un projet de scission par constitution d'une nouvelle société

Dépôt d'un original du projet de scission de la Société Privée à Responsabilité Limitée JEAN BAY par constitution de la société nouvelle à forme de Société Privée à Responsabilité Limitée IMMO BAY établi par le conseil de gérance le 18 septembre 2018.

SPRL JEAN BAY

Rue du Commerce, 26

B-5560 HOUYET (Mesnil-Saint-Blaise)

N° entreprise : 0469.165.442

SCISSIION PARTIELLE

Projet de scission partielle par constitution d'une société nouvelle, établi en vertu de l'article 743 du Code des Sociétés

Description générale et base légale de l'opération

Le présent projet de scission partielle de la société privée à responsabilité limitée « JEAN BAY » par constitution de la nouvelle société privée à responsabilité limitée « IMMO BAY » s'insère dans l'opération globale de restructuration suivante :

• scission partielle de la S.P.R.L. « JEAN BAY » sur base de son bilan au 30 juin 2018 par apport à une société privée à responsabilité limitée nouvelle qui sera dénommée « IMMO BAY » de tous les actifs et passifs n'intéressant pas l'exploitation de l'activité d'entrepreneur de couverture de toitures, c'est-à-dire l'activité immobilière. L'activité d'entrepreneur de couverture de toitures restera au sein de la S.P.R.L. « JEAN BAY ».

Les parts sociales de la nouvelle société seront attribuées aux actionnaires de la société privée à responsabilité limitée « JEAN BAY », cette dernière n'étant par ailleurs ni dissoute ni liquidée ;

Le présent projet de scission partielle portera sur l'opération décrite ci-avant, laquelle est assimilée en vertu de l'article 677 du Code des Sociétés à une scission par constitution de nouvelles sociétés (opération visée par l'article 674 du Code des Sociétés) et dont la procédure est régie par les articles 742 à 757 du Code des Sociétés.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/10/2018 - Annexes du Moniteur belge

Description des parties à l'opération (article 743 alinéa 2, 1° du code des sociétés)

La société privée à responsabilité limitée « JEAN BAY » se séparant d'une partie de ses avoirs

La société privée à responsabilité limitée « JEAN BAY » a son siège social situé Rue du Commerce, 26 à 5560 HOUYET et est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise n° 0489.165.442.

Son objet social est défini comme suit (article 4 des statuts) :

«La société a pour objet :

Couvertures métalliques et non métalliques de constructions, travaux hydrofuges, chauffage central, installations sanitaires, plomberies-zinguerie, charpentes.

La société pourra d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui serait de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation.

Elle peut notamment s'intéresser par voies d'apports, de souscriptions, d'intervention financière, ou par tout autre mode, dans toute société ou entreprise ayant, en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en faciliter l'extension et le développement. ».

Description de la société nouvelle -- bénéficiaire de l'apport -

La société privée à responsabilité limitée nouvelle à constituer sera dénommée «IMMO BAY» ; elle aura son siège social Rue du Commerce, 26 à 5560 HOUYET.

Son objet sera la suivant :

«La société a pour objet :

L'étude et la réalisation de tout projets immobiliers, la gestion d'immeuble pour compte propre ou pour compte de tiers, la réalisation de tous projets d'investissement immobiliers, le courtage, le lotissement et la division de tous immeubles, l'étude, l'organisation et le conseil en matière financière, commerciale, juridique, et sociale, toutes prestation de services et d'organisation en matière administrative, technique, financière, juridique ou commerciale ainsi que l'exercice de mandats d'administrateur ou gérant dans les sociétés liées ou non ainsi que l'achat, la vente, la location, la location financement de tous immeubles à usage privé ou professionnel, meublés ou non, et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui serait de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation.

Elle peut notamment s'intéresser par voies d'apports, de souscriptions, d'intervention financière, ou par tout autre mode, dans toute société ou entreprise ayant, en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en faciliter l'extension et le développement. ».

Rétroactivité comptable (article 743 alinéa 2, 5° du code des sociétés)

Les apports par la S.P.R.L. « JEAN BAY » seront considérés, d'un point de vue comptable, comme accomplis pour le compte de la S.P.R.L. «IMMO BAY» à partir du 01 juillet 2018. Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2018 de la S.P.R.L. « JAN BAY » servent de base aux valeurs utilisées pour l'opération.

Avantages aux membres des organes de gestion et au réviseur (article 743 al. 2, 7° et 8° du code des sociétés)

Les membres des organes de gestion des sociétés « JEAN BAY » et «IMMO BAY» n'ont perçu et ne percevront aucun avantage particulier du fait de la scission partielle ou à son occasion.

Les associés renonceront en application de l'article 749 du Code des Sociétés aux rapports prévus par les articles 746, 746 et 748, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale. L'intervention du réviseur d'entreprises n'est dès lors pas requise en ce qu'il porte sur le rapport d'échange. Toutefois, la société se conformera aux dispositions prévues à l'article 219 en ce qu'il concerne les apports ne consistant pas en numéraire et le rapport d'un réviseur d'entreprises.

Description et répartition précises des éléments de patrimoine actif et passif apportés à la S.P.R.L. « IMMO BAY » (article 743 al. 2, 9° du code des sociétés)

Les éléments dont l'énumération suit sont apportés par la S.P.R.L. « JEAN BAY » à la S.P.R.L. « IMMO BAY » à la valeur qu'ils ont dans les comptes au 30 juin 2018.

Depuis le 1er juillet 2018, aucun changement significatif n'est intervenu dans la composition du patrimoine social et dans l'endettement de la société « JEAN BAY ».

Patrimoine de la SPRL "Jean BAY" BCE 0469.165.442		SPRL "JEAN BAY" Situation au 30.06.2018	Gardé par la SPRL "JEAN BAY"	Apporté à "IMMO BAY" SPRL
ACTIFS IMMOBILISES		846.645,00	122.831,64	723.813,16
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT		0,00	0,00	0,00
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		839.169,58	115.355,42	723.813,16
A.	<u>Terrains et constructions</u>	723.813,16	0,00	723.813,16
B.	<u>Installations, machines et outillage</u>	5.635,78	5.635,78	0,00
C.	<u>Mobilier et matériel roulant</u>	109.720,64	109.720,64	0,00
E.	<u>Autres immobilisations corporelles</u>	0,00	0,00	0,00
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES		7.475,42	7.475,42	0,00
ACTIFS CIRCULANTS		463.504,59	463.504,59	0,00
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION		75.741,67	75.741,67	0,00
A.	<u>Stocks</u>	75.741,67	75.741,67	0,00
VI. CREANCES A UN AN AU PLUS		333.563,30	333.563,30	0,00
A.	<u>Créances commerciales</u>	271.466,36	271.466,36	0,00
B.	<u>Autres créances</u>	62.096,94	62.096,94	0,00
VII. PLACEMENTS DE TRESORERIE		0,00	0,00	0,00
IX. VALEURS DISPONIBLES		50.830,03	50.830,03	0,00
X. COMPTES DE REGULARISATION		3.369,59	3.369,59	0,00
TOTAL DE L'ACTIF		1.310.149,59	768.336,42	723.813,16

Patrimoine de la SPRL "Jean BAY" BCE 0469.165.442

SPRL "JEAN BAY" Situation au 30.06.2018

Gardé par la SPRL "JEAN BAY"

Apporté à "IMMO BAY" SPRL

DETTES	984.310,52	364.890,01	619.420,51
--------	------------	------------	------------

VIII. DETTES A PLUS D'UN AN	586.522,06	41.127,17	545.394,89
-----------------------------	------------	-----------	------------

A. Dettes financières	586.522,06	41.127,17	545.394,89
1. Ets de crédit, dettes de location-fi	586.522,06	41.127,17	545.394,89
Compte 174060 Finan 28 immobilier	0,00	0,00	0,00
Compte 173050 Finan 30 US Feschaux	108.751,48	0,00	108.751,48
Compte 174120 Finan 35 Extens. Hall stock.	0,00	0,00	0,00
Compte 174140 Finan 37 Merlot	0,00	0,00	0,00
Compte 174170 Finan 41 Gozin	49.969,08	0,00	49.969,08
Compte 174180 Finan 42 Gozin	231.968,96	0,00	231.968,96
Compte 174190 Finan 43 Grue Klaas	11.256,92	11.256,92	0,00
Compte 174200 Finan 44 voiture BMX X1	1.464,43	1.464,43	0,00
Compte 174230 Finan 45 Imm. Martouzin	154.705,37	0,00	154.705,37
Compte 174210 Finan 46 Commion. Peugeot	11.577,91	11.577,91	0,00
Compte 174220 Finan 47 Commion. Peugeot	2.891,27	2.891,27	0,00
Compte 174221 Finan 48 Commion. Peugeot	13.936,64	13.936,64	0,00
D. Autres dettes	1.950,00	1.950,00	0,00

IX. DETTES A UN AN AU PLUS	395.247,95	323.762,84	71.485,11
----------------------------	------------	------------	-----------

A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	103.598,08	32.112,97	71.485,11
Compte 174060 Finan 28 immobilier	0,00	0,00	0,00
Compte 173050 Finan 30 US Feschaux	22.472,78	0,00	22.472,78
Compte 174120 Finan 35 Extens. Hall stock.	13.961,78	0,00	13.961,78
Compte 174140 Finan 37 Merlot	0,00	0,00	0,00
Compte 174170 Finan 41 Gozin	5.018,32	0,00	5.018,32
Compte 174180 Finan 42 Gozin	19.078,20	0,00	19.078,20
Compte 174190 Finan 43 Grue Klaas	10.179,02	10.179,02	0,00
Compte 174200 Finan 44 voiture BMX X1	8.710,88	8.710,88	0,00
Compte 174230 Finan 45 Imm. Martouzin	10.954,03	0,00	10.954,03
Compte 174210 Finan 46 Commion. Peugeot	4.400,14	4.400,14	0,00
Compte 174220 Finan 47 Commion. Peugeot	4.300,21	4.300,21	0,00
Compte 174221 Finan 48 Commion. Peugeot	4.522,72	4.522,72	0,00
B. Dettes financières	35.478,65	35.478,65	0,00
C. Dettes commerciales	239.607,40	239.607,40	0,00
1. Fournisseurs	239.607,40	239.607,40	0,00
D. Acomptes reçus sur commandes	0,00	0,00	0,00
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	6.488,42	6.488,42	0,00
F. Autres dettes	10.075,40	10.075,40	0,00

X. COMPTES DE REGULARISATION	590,51	720,26	129,77
------------------------------	--------	--------	--------

Réserve
au
Moniteur
belge

Seront également transférés les droits et obligations dérivant :

- les baux éventuels ;
- des contrats conclus avec les clients, les fournisseurs et les organismes de crédit et d'assurances relatifs à l'activité et aux biens transférés ;
- plus généralement, tous droits et obligations nés ou à naître de l'activité ou liés aux biens transférés.

La société « JEAN BAY » restera titulaire des actifs, des passifs, des droits et obligations qui n'ont pas été mentionnés ci-dessus.

La valeur d'actif net apporté susmentionnée (104.392,65 €) sera répartie de la manière suivante au niveau de la nouvelle société privée à responsabilité limitée «IMMO BAY» :

64.076,20 € en capital souscrit, -2.050,44 en capital non appelé, 3.737,00 € en réserve légale, 18.021,43 € en réserve immunisée, 20.608,45 € en réserve disponible.

Les fonds propres de la société privée à responsabilité limitée « JEAN BAY » seront réduits parallèlement à l'apport à la S.P.R.L. «IMMO BAY», à raison d'un montant global de 104.392,65 € dont 64.076,20 € de réduction de capital souscrit, et - 2.050,44 € de réduction de capital non appelé sans réduction du nombre d'actions, 3.737,00 € de réserve légale, 18.021,43 € de réserve immunisée, et 20.608,45 € de réserve disponible.

Ils se présenteront dès lors de la manière suivante :

*Capital souscrit	135.923,80
*Capital non appelé	- 4.349,55
* Réserve légale	7.927,23
* Réserve immunisées	38.228,57
* Réserve disponible	43.716,38
	221.446,42

Rapport d'échange des actions - Modalités de remise des parts sociales de la S.P.R.L. «JEAN BAY» - Droit de participer aux bénéfices - Maintien des droits des actionnaires actuels ou autres porteurs de titres - Répartition des Parts sociales de la S.P.R.L. «IMMO BAY» (article 743 al. 2, 2°, 3°, 4°, 6° et 10° du code des sociétés)

La société privée à responsabilité limitée «IMMO BAY» émettra 100 parts sociales sans désignation de valeur nominale, libérées à concurrence de 62.025,76 €. Chaque associé de la S.P.R.L. « JEAN BAY » se verra attribuer 1 part nouvelle de la S.P.R.L. «IMMO BAY» pour 1 part sociale de la S.P.R.L. « JEAN BAY » qu'il détient de sorte que la répartition des associés sera la même dans la S.P.R.L. « JEAN BAY » que dans la S.P.R.L. « IMMO BAY ».

Aucune soulte ne sera versée. Il n'y a pas de droits spéciaux attachés aux parts sociales actuelles de la société « JEAN BAY ».

Les parts sociales nouvelles de la S.P.R.L. «IMMO BAY» donnent droit de participer aux bénéfices à compter du premier juillet 2018.

La remise des nouvelles parts de la société constituée et la cession des parts de la société scindée se fera par inscription au registre des associés.

Régime fiscal de l'opération retenue

La scission partielle de la S.P.R.L. « JEAN BAY » s'effectuera sous le régime de neutralité organisé par l'article 211 du code des impôts sur les revenus et l'article 117 § 1 du Code des droits d'enregistrement.

Fait à MESNIL-SAINT-BLAISE, le 18 septembre 2018.

Les Gérants,

Jean BAY et Kevin BAY